

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi treize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HERTAULT Hervé, Maire.

Présents :

FERTE Claire, FIQUET Dominique, GREVE Corinne, HERTAULT Hervé, LAVIOLETTE Dominique, LEROY Michèle, LEVEQUE Bernard, MAINE Aurélien, MAUPEU Christian, OSTER Antoine, PERDOMO Louis, SANCHEZ Thierry.

Absents :

JUMEAUX Nicolas, KOWALSKI Jean-Marc, LEGRAND Cécile,

Secrétaire de séance : LEVEQUE Bernard.

Approbation du compte rendu du conseil du 13 octobre 2023

Le compte-rendu a été validé à l'unanimité.

Suivi d'exécution du budget au 26/10/2023. (Voir tableaux joints).

La commission budget s'est réunie le 30/10 et a constaté la totale concordance entre les éléments comptables enregistrés par la commune (JVS) et ceux fournis par la trésorerie (HELIOS).

Le mairie présente et commente l'état d'exécution du budget (voir tableau ci-dessous).

Dépense de fonctionnement :

Les dépenses d'énergie sont maîtrisées :

Le contrat de gaz allant jusqu'à fin 2023 le prix du KW n'a pas évolué cette année. Nous ne connaissons pas encore le prix du contrat 2024 (appel offre USEDA).

Les dépenses d'électricité devraient être inférieures à 2022 grâce à la diminution de l'éclairage public de 23h30 à 21h. sur les 3 premiers trimestres la baisse en € est de 26%. Une analyse sera faite sur une année complète (février 2024) en KWH pour bien mesurer l'impact de cette mesure.

Recettes de fonctionnement :

La DGF s'élèvera à 123512 € pour 100 000 € de prévision et la DSR à 41314 € pour 20000 € de prévision

Thierry SANCHEZ fait remarquer que suite à la décision du conseil de diminuer de 5% la fiscalité locale, le résultat de fonctionnement de 2023 devrait rester au-dessus de 100 000 €.

COMMUNE de BERNY RIVIERE			
	dépenses de fonctionnement	BP 23 avec DM	au 23/10
60221		0,00	951,14
6042	Achats de prestations de ser	600,00	396,60
60611	Eau & assainissement	1000,00	508,00
60612	Energie electricité	16000,00	7574,80
60613	Gaz	4500,00	2709,03
60621	Combustibles	300,00	
60622	Carburants	4500,00	1705,03
60631	Fournitures d'entretien	1000,00	493,96
60632	Fournitures petit équipement	3000,00	3012,77
60633	Fournitures de voirie	11000,00	5383,56
60636	Vêtement de travail	800,00	258,86
6064	Fournitures administratives	2800,00	1769,16
6065	Livres disques cassettes	1900,00	606,10
	Total classe 60	47 400,00	25 369,01
611	contrat de presta service	5000,00	517,50
6122	Crédit-bail mobilier	1000,00	865,75
615221	Entretien batiments (FCTVA)	68925,89	4979,36
615231	Entretien voiries (FCTVA)	10000,00	3826,98
615232	Entretien réseaux	2000,00	148,21
61551	Entretien mat roulant	3000,00	2070,52
61558	Entretien biens mobiliers	1000,00	43,50
6156	Maintenance	3500,00	1228,29
6161		0,00	27,43
6168	Primes d'assurances	5300,00	5243,21
61820	Documentation	200,00	45,00
	Total classe 61	99 925,89	18 995,75
6226	honoraires	3000,00	0,00
6231	Annonces insertions	1000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	9000,00	4128,18
6261	Affranchissements	500,00	193,73
6262	Téléphone	2000,00	1231,20
6281	Concours divers	4000,00	5418,60
62875	rbst frais communes GFP	3500,00	3365,33
	Total classe 62	23 000,00	14 337,04
6336	Cotisations centre national	1300,00	832,75
63512	Taxes foncières	150,00	111,00
	Total classe 63	1 450,00	943,75
6411	Rémun. personnel titulaire	65000,00	49689,84
64131	rémunération (MNT Corinne)	120,00	
6413	Rémun. personnel non titulaire	18000,00	9331,57
6451	Cotisations URSSAF	18000,00	9973,37
6453	Cotisations Retraite	18000,00	11088,67
6454	Cotisations Assedic	1000,00	338,55
6455	Cotis. assur. du personnel	6500,00	3073,96
6475	Médecine du travail	500,00	
	Total classe 64	127 120,00	83 495,96
6531	Indem. maire et conseillers	29000,00	20287,06
6533	Cotis.retraite maire & cons.	1300,00	861,27
6535	Formation	600,00	
6541	créances admises en non vale	400,00	
6553	Département / SDIS	37428,00	37427,74
65548	Contrib. aux organ.regroup.	106000,00	101275,30
739221	Reversement FNGIR	8894,00	8894,00
7391172	rembst fiscalité locale	154,00	154,00
6574	Sub. fonct. autres organ.	4500,00	3455,00
658822	aides piscine	2000,00	1680,00
65888		0,00	0,19
	Total classe 65	190 276,00	174 034,56
66111	Intérêts des emprunts	0,00	
678	autres charges exeptio	3500,00	2098,00
	total 66 et 67	3 500,00	2 098,00
	Total des dépenses courantes	492 671,89	319 274,07
6811	Dotations aux amortissements	12811,00	12809,89
	Opération d'ordre	0,00	
	total 68	12 811,00	12 809,89
	Total des dépenses	505 482,89	332 083,96

	Recettes de fnt	BP 23	réalisé 23/10/23
70311	Concessions cimetières	500,00	
70878	Autres prod. activités annexes	500,00	838,64
	Total classe 70	1000,00	838,64
73111	Contributions directes	157309,00	123968,00
73223	FNPRFIC	20000,00	16538,27
73224	fond départemental DMTO	10000,00	
73211	Attribution Compensation CCRV	121665,00	91249,20
7388	taxes grdf		53,76
	Total classe 73	308974,00	231809,23
7411	Dotation forfaitaire	100000,00	92798,00
74121	Dotation de solidarité rurale(DSR)	20000,00	41314,00
74200	Dotation élu locaux		255,00
74832	Compensation T.P.(fonds Dep)	8000,00	11050,35
74834	Compensation T.F.	1000,00	1399,00
	Total classe 74	129000,00	146816,35
75200	Revenus des immeubles	4000,00	5570,00
761	Produits financiers		0,90
7621			2,01
	total 75 et 76	4000,00	5572,91
	Total des recettes courantes	442974,00	385037,13
773	produit exeptionnel- mandat annulé		1752,73
6459	remboursement ursaff prevoyance		1665,00
6419	Rembt Charges de personnel		50,98
	total 77	0,00	3468,71
	Total des recettes	442974,00	388505,84

compte	RECETTES investissement 2023			compte	DEPENSES investissement 2023		
		Proposition BP 2023	Réalisé 23/10			BP 22 TTC	Réalisé 23/10
	Résultat N-1	81431,85					
10222	FCTVA	25064,00	25064,67	2031			
				2031	frais étude ADICA	6000,00	
				2111	achat terrain	15000,00	988,37
				2116	achat terrain cimetière	15000,00	
				2128	voirie et cloture cimetière	43000,00	
				2135	cours école supplément	5000,00	4800,00
1321	DETR COURS école	12500,00	14112,00	2135	aménagement cours école	28800,00	28800,00
1321	DETR DECI 22	9452,00	11816,00	2135	escalier garage	3000,00	
				2151	mise en place grattage sur chemins		11826,00
1321	DETR DECI 23	3500,00		2152	trottoirs roche, croix roche	66171,00	66170,02
1323	API DECI 22 solde		2363,20	2152	Adica	4560,00	4560,00
1323	API DECI 22	9452,80	9452,80	2152	trottoirs et voirie rue pt ARABY/Eglise	130000,00	
1323	API DECI 23	3500,00		2152	plateau ralentisseur roche	24000,00	24000,00
				2152	plateau eglise	20000,00	
1323	apv trottoirs 21	9130,00	9130,80	2152	voirie 5/7 ter rue de Vaux et ralentisseur	40000,00	
1323	apv trottoirs 21	29988,00	29988,00	2152	Chemin de Confrécourt	6000,00	7000,00
1323	APV trottoirs roche 22	24000,00	24159,20	21534	candélabre		0,00
1323	APV rue église pt araby	20000,00		21568	mise au norme DECI	13000,00	
	APV ralentisseurs 2	4000,00					
1323	API cours école	7800,00	8820,00	2158	compresseur		350,18
				2158	lampe extérieur foyer + défibrilateur	1000,00	1029,42
				2158	tables/poubelles +divers	3000,00	
				2158	abris velo + divers	4000,00	98,70
				2158	Matériel divers petit équipement (l vaisselle)	3000,00	383,62
				2158	panneaux	369,60	
				2158	thermostat mairie	529,16	529,16
				2183	équipement informatique	1200,00	637,00
10226	TAM	500,00	336,59				
28041512	Amortissements	12811,00	12809,89	2041582	enfouissement roche croix roche	221505,00	192643,70
				2041582	enfouissement croix de roche demiére tranch	95000,00	
1068		300000,00	300000,00	2041582	remplacement lampes EP par LED	33000,00	
21	Viremenr de la section de fonctionne	229005,11					
2031	opération d'ordre +DM	13473,05	13473,05	2152		13473,05	189,19
2031				2152			13283,86
	Total JVS Mairie	795607,81	461526,20			795607,81	357289,22

Définition des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR)

Le maire rappelle le contexte de la loi :

Les communes ont jusqu'au 15 décembre pour élaborer la cartographie des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables. Ces cartes seront ensuite compilées et mises en cohérence au niveau intercommunal, départemental et régional sous la coordination d'un préfet référent.

Les communes devront assurer une concertation avec la population sous la forme qu'elles souhaitent (mise en ligne et enquête publique dématérialisée ou non, réunion publique ...)

Ces zones d'accélération permettront aux porteurs de projet de bénéficier de procédures accélérées pour l'instruction des dossiers. Ces zones ne sont pas exclusives, c'est-à-dire qu'un porteur de projet pourra solliciter une autre zone, mais ne bénéficiera pas de la procédure accélérée.

Les communes auront la possibilité de définir des zones d'exclusion pour les EnR dans un second temps, après validation des premières cartographies de zones d'accélération, par le préfet (1^{er} semestre 2024).

Le conseil valide le plan de zonage qui sera présenté lors de la réunion publique :

- 1) Permettre à toutes les maisons individuelles d'installer des pompes à chaleur, du solaire thermique et du solaire électricité quel que soit la zone de la commune y compris le périmètre de l'église (définir des règles d'urbanisme en cohérence avec l'ABF).
- 2) Zones permettant l'installation de grandes surfaces de panneaux solaire ou de « trackers » :
Les bâtiments du camping « la croix du vieux pont »
L'école du Mont à BERRY, le foyer rural et la mairie.
Les bâtiments agricoles (ferme rue d'ors) et centre équestre du Roze rue de Roches.
- 3) Zones permettant l'installation d'ombrières
Les surfaces imperméabilisées du camping (parkings).
- 4) Agrivoltaïque : (cultures sous panneaux photovoltaïques).
Possible sur l'ensemble des parcelles en fond de vallée sur la rive sud de l'Aisne, à mettre en cohérence avec Vic sur Aisne à l'Ouest et Fontenoy à l'Est pour avoir une continuité.
Et sur le plateau en respectant les distances avec Confrécourt
- 5) Eolien :
Possible sur le plateau en respectant la Co visibilité avec Confrécourt et la proximité de la commune (petit projet de 3/4 éoliennes) ainsi que les espaces boisés du plateau définis par la zone ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique)
- 6) Méthanisation : la commune n'est pas située proche d'un point de raccordement et ne possède pas des accès routiers favorables, mais est favorable à un développement sur l'axe de la N31 entre Vic sur Aisne et Soissons.
- 7) Hydraulique :
La commune ne possède pas de barrage, mais est favorable à la production d'hydroélectricité sur l'Aisne au niveau des barrages existant en amont et en aval de son territoire

Le conseil valide une concertation élargie à l'ensemble de la population qui prendra la forme d'une réunion publique le 28/11/23 à 18h au foyer rural. Une invitation sera distribuée dans chaque boîte aux lettres.

A la suite de cette réunion publique, les remarques de la population seront recueillies par mail mairiede.berny-riviere@wanadoo.fr et sur un registre ouvert en mairie aux horaires d'ouverture et ce jusqu'au vendredi 8/12/23 à 16h.

Questions diverses :

Repas des séniors : 14 janvier 2024 à 15h au foyer rural.

Le conseil valide la proposition faite par Claire FERTE d'un théâtre d'impro par Rictus Productions suivi d'un cocktail.

Offert au 65 ans et plus (nés en 1958), conseillers et conjoints et personnel communal. Invités extérieur 30 €.

Possibilité de choisir un colis pour les 70 ans et plus (valeur environ 25/ 28 €) ou de faire un don au resto du cœur. Distribution du Flyer entre le 08 et 10/11 pour réponse pour le 17/11.

Louis PERDOMO fait un compte rendu du dernier comité syndical de la Hall de sport. Un architecte a été choisi pour étudier la possibilité d'effectuer des travaux de rénovation sur le bâtiment dont l'isolation (cout de la prestation 11.600€) en fonction de son analyse technique et financière, les travaux seront réalisés ou non. Le maire attire l'attention sur le fait que le cout incombera au final aux communes et quelles doivent être informées au préalable de toute décision qui impactera leurs charges.

Agenda

10/11 à 18h au départ de l'école, cérémonie de l'armistice.

14/11 à partir de 17h30 permanence des conseillers départementaux à la mairie

28/11 Réunion publique ENR au foyer rural à 18h

13/12 Réunion publique à la mairie à 18h pour présenter la mutuelle JUST

Prochain conseil le 12/01/2024 (sauf si nécessité de délibérer avant).

Prochaine réunion de conseil le 12 Janvier 2024